

Règlement complet
Michelin – Jeu avec obligation d’achat – Opération Premium 24 Heures du
Mans
Du 01/04/2026 au 30/04/2026

Article 1 : Société organisatrice

La Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 euros, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 855 200 507, dont le siège social est situé Place des Carmes Déchaux – 63000 Clermont-Ferrand (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise un jeu par tirage au sort avec obligation d’achat du 01/04/2026 au 30/04/2026 inclus, intitulé « Michelin – Opération Premium 24 Heures du Mans 2026 » (ci-après désigné le « **Jeu** »)

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas participer pour le compte d’autres participants.

Article 2 : Participants

2.1. Le « Jeu » est réservé à toute personne physique majeure ou personne morale, à l’exclusion des membres de la Société Organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

2.2. Pour participer, les participants doivent cumulativement :

(i) acheter entre le 01/04/2026 et le 30/04/2026, deux **(2)** ou quatre **(4)** pneumatiques de marque **MICHELIN catégories Tourisme et 4x4** (été, hiver ou CrossClimate) de dimensions égales ou supérieures à 18 pouces **dans les points de ventes (Mercedes – Porsche – BMW – Mini) participants. La liste des points de ventes participants figure en Annexe 1 du présent règlement)**

(ii) s’inscrire entre le 01/04/2026 et le 07/05/2026 inclus sur le site du jeu <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/premium24hdumans>.

Suite à cela, le participant sera éligible au tirage au sort pour tenter de gagner l’un des lots mis en jeu.

Il est précisé que le nombre de pneumatiques achetés n’aura aucune incidence sur les chances d’être tiré au sort.

2.3. La participation au Jeu est limitée à 1 participation par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) et par preuve d’achat pendant toute la Durée du Jeu. La participation est strictement personnelle, nominative et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d’autres participants. .

2.4. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les participants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au présent règlement. A défaut, les participations non conformes entraîneront l’exclusion de la participation et le cas échéant, la disqualification du gagnant et l’annulation de son gain.

2.5. La participation au Jeu s’effectue exclusivement sur internet, selon les modalités décrites ci-dessous et aux dates indiquées dans l’article 1 en se connectant au site de jeu accessible via

<https://www.michelin.fr/promotions-michelin/premium24hdumans> Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Une participation sous toute autre forme ou par tout autre moyen, notamment par voie postale, ne pourra pas être prise en compte.

Article 3 : Durée

Le Jeu « Opération Premium 24 Heures du Mans 2026 » se déroulera du **01 avril 2026 [00h00]** au **30 avril 2026 [23h59]**.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Article 4 : Modalités de participation - Désignation des gagnants

Les modalités de participation sont les suivantes :

1. **ACHETEZ** entre le **01/04/2026** et le **30/04/2026** inclus deux **(2)** ou quatre **(4)** pneumatiques **MICHELIN catégories Tourisme et 4x4 (été, hiver ou CrossClimate) de dimensions égales ou supérieures à 18 pouces** dans les points de ventes **(Mercedes – Porsche – BMW – Mini)** participants. La liste des points de ventes participants en **annexe 1** du règlement)
2. **CONNECTEZ-VOUS** sur le site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/premium24hdumans> entre le **01/04/2026** et le **07/05/2026 (23h59)** muni de votre preuve d'achat.
3. **COMPLÉTEZ** le formulaire de participation en ligne en indiquant vos coordonnées personnelles (civilité, nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone). Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.
4. **TÉLÉCHARGEZ** votre preuve d'achat (facture uniquement ; les devis et tickets de caisse ne sont pas acceptés). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du point de vente, son enseigne, ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus. La facture (photo ou scan) doit être intégrale et lisible. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte.
5. **VALIDEZ** votre inscription. La participation sera prise en compte à l'instant où le participant confirmera la page récapitulative des informations saisies préalablement au sein du formulaire précédent. Pensez à conserver votre e-mail de confirmation d'inscription.

Chaque participant recevra un second email sous 72 heures ouvrées correspondant au statut de traitement de son dossier une fois celui-ci modéré par le contrôle de la participation et du justificatif d'achat. Si le statut est conforme et donc la participation conforme au règlement du jeu, alors la participation sera bien enregistrée pour le tirage au sort. .

Seule les participations conformes donnent droit à l'inscription au tirage au sort qui aura lieu en fin d'opération le 12/05/2026.

Article 5 : Support du jeu

Le jeu est annoncé sur le site internet du jeu : <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/premium24hdumans> et en points de vente participants (voir Annexe 1) via des outils PLV (chevalet comptoir et argumentaire). La société Organisatrice se réserve le droit d'annoncer le Jeu sur tout autre(s) support(s).

Article 6 : Dotations & remise des lots

6.1. Dotations

Le Jeu est doté de sept (7) lots au total. Le nombre total de lots est égal au nombre total de gagnants tirés au sort soit sept (7) gagnants.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Sept (7) « packs PREMIUM » pour assister au 24h du Mans édition 2026 du 12 au 14 juin 2026 d'une valeur unitaire indicative commerciale de 6 400 € TTC.

Description de la dotation :

Le pack PREMIUM comprend :

- 2 places pour assister aux 24h du Mans édition 2026 qui se déroulera du 12 au 14 juin 2026.
- Parade des pilotes (centre-ville du Mans)
- Les repas et boissons durant le séjour
- L'hébergement en hôtel (2 nuits)
- Stand MICHELIN (village)
- Visite du workshop MICHELIN
- Tour en navette privée (vue piste)
- Hélicoptère
- Accueil MICHELIN (vue piste)
- Guide dédié
- Goodies MICHELIN Motorsport

Le contenu du pack est susceptible d'évoluer en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Il est précisé qu'aucun frais lié au déplacement pour se rendre sur place ne sera prise en charge par la Société Organisatrice, ni les frais de dépenses personnelles

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice s'engage à remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente.

Les gagnants seront seuls responsables des conséquences de la possession ou de l'utilisation d'une dotation et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice à ce titre.

Les dotations retournées à la Société Organisatrice pour quelque raison que ce soit ne seront ni réattribuées ni renvoyées et resteront la propriété de la Société Organisatrice. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Le Jeu autorise une seule dotation par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse mail) pendant toute la Durée du Jeu.

6.2. Tirage au sort

Le tirage au sort du Jeu aura lieu le 12/05/2026 au plus tard, il permettra de désigner les 7 gagnant(e)s sur l'ensemble des participations conformes. Le tirage au sort sera effectué par l'étude SAS AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

6.3. Remise des lots

La remise des dotations aux gagnants sera effectuée de la manière suivante :

- Les gagnants seront contactés par e-mail à l'adresse renseignée lors de leur inscription ;
- La Société Organisatrice prendra alors contact avec les gagnants pour communiquer l'ensemble des éléments d'information nécessaire à l'attribution de la dotation.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente.

Article 7 : Validité de la participation – Vérifications

Le non-respect des conditions de participation entraîne la nullité de la participation qui ne sera donc pas prise en compte pour l'attribution des lots.

Ne seront pas prises en considération les participations sans adresse, incomplètes ou reçues après la date limite de l'inscription, à savoir le 07/05/2026 (23h59) (la date et l'heure de réception de l'inscription sur le serveur faisant foi) .

Le jeu étant limité à une participation par foyer (cf. article 2), la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque en ayant effectué plus de deux.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la nullité de la participation. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

Article 8 : Fraudes

La Société Organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs participants(s), en cas de constatation d'un comportement suspect et/ou déloyal qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant (c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu), un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc...

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu, dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ce cas, les messages ayant informé les gagnants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Article 9 : Prise en charge des frais liés à la participation

Les frais de connexion engagés pour la participation au jeu sont à la charge du participant.

Article 10 : Responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur prix.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement d'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite et plus généralement aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, à l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et aux risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice informe que, compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet (comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers), elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison que ce soit empêchant le bon déroulement du jeu, de la perte de données, de toute défaillance technique, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion sur le site du jeu.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'enregistrement ou de perte des formulaires d'inscription.

Article 11 : Dépôt, et consultation et communication du règlement du jeu

À compter du début du jeu, le règlement est consultable et disponible gracieusement sur les pages de jeu du site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/premium24hdumans>. Le règlement sera également consultable au sein de l'étude SAS AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Les frais de demande de communication du règlement du jeu « **Opération Premium 24 heures du Mans 2026** » sont à la charge du participant. Ainsi, pour obtenir le règlement par courrier, une demande doit être adressée par écrit à la Société Organisatrice accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour portant l'adresse du destinataire.

Article 12 : Publicité et promotion des gagnants

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à citer leurs nom, prénom, et à diffuser éventuellement leur photographie à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sur tout support, cette possibilité restant subordonnée à l'autorisation expresse des gagnants et sans que les gagnants puissent prétendre à une rémunération ou à un avantage autre que le lot remporté. Les personnes ne voulant pas que leur nom ou leur image soit diffusé doivent le faire savoir à la Société Organisatrice par email ou par courrier au moment de leur participation.

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis.

En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit.

Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable.

Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement.

Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Article 14 : Questions

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au numéro 00800 11 11 11 57 du lundi au vendredi de 9h à 18h (appel non surtaxé depuis un poste fixe) ou via notre formulaire de contact www.michelin.fr/assistance/contact. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Article 15 : Contestations et loi applicable

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu ainsi que de la loi et de la réglementation française applicable.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise, dans un premier temps, à la Société Organisatrice. En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable. Le présent règlement est soumis à la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article 16 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Annexe 1 : Liste des Points de Ventes participants

Concessionnaires	Adresse	Code postale	Ville	Raison sociale
BMW	92B BOULEVARD SOLIDARITE	57070	METZ	BMW Car Avenue Metz
BMW	34 RUE HAROUN TAZIEFF	54320	MAXEVILLE	BMW Car Avenue Nancy
BMW	RUE JEAN-PIERRE BELTOISE	57180	TERVILLE	BMW Car Avenue Terville
BMW	R BARRY ZI DU PRE DROUE	88150	CHAVELOT	BMW Motorrad Car Avenue Epinal
BMW	327 RTE NAT CARREFOUR DE L EUROPE	57600	FORBACH	BMW Car Avenue Forbach
BMW	4 R DES TANNEURS	57400	SARREBOURG	BMW Service Car Avenue Sarrebourg
BMW	23 RUE JACQUES GERMAIN	21200	BEAUNE	BMW Car Avenue Beaune
BMW	18 R ANTOINE BECQUEREL	21300	CHENOVE	BMW Car Avenue Dijon
BMW	2 R L ALPHONSE POITEVIN VAN NESS	71100	CHALON SUR SAONE	BMW Car Avenue Chalon sur Saône
BMW	9 RTE DE NEUILLY SODECO	52000	CHAUMONT	BMW Car Avenue Chaumont

BMW	DESSUS DES GROS CHEMINS	10430	ROSIERES PRES TROYES	BMW Car Avenue Troyes
BMW	81 R PIERRE ET MARIE CURIE	34430	SAINT JEAN DE VEDAS	GRIM PASSION BMW
BMW	RTE DE BEAUVALLON	26000	VALENCE	BMW Valence
BMW	40 AVENUE GEORGES POMPIDOU	15000	AURILLAC	BMW AURILLAC
BMW	556 RUE DES ENLUMINEURS GARAGE BMW	12850	ONETCHATEAU	BMW Rodez - Groupe Grim
BMW	AV DU GOURNIER	26200	MONTELMAR	BMW Montélimar
BMW	1 RTE DE CASTRES GARAGE BMW	81000	ALBI	BMW Albi - Groupe Grim
BMW	564 RTE DU PONT DE GUERRE AUTO MEDITERRANEE	34970	LATTES	BMW Montpellier
BMW	ZAC DU CROZATIER-PAYS ST FLOUR GARAGE BMW	15100	SAINT GEORGES	GRIM Occasion Saint-Flour
MERCEDES	ZI DU HAUT DES RONCES 698 G. CHARPAK	54710	LUDRES	KROELY VI 54 - Mercedes-Benz Utilitaires et Poids Lourds
MERCEDES	4 R DU SAINTOIS ZAC LA SAPINIERE	54520	LAXOU	Mercedes-Benz Laxou - KROELY
MERCEDES	94A BOULEVARD SOLIDARITE PAUL KROELY AUTOMOBILES	57070	METZ	Mercedes-Benz Metz - KROELY
MERCEDES	241 R NATIONALE	57600	MORSBACH	Mercedes-Benz Forbach - KROELY
MERCEDES	94a BOULEVARD SOLIDARITE	57070	WOIPPY CEDEX	Mercedes-Benz Metz - KROELY
MERCEDES	28 RUE FARADAY FOLKLING	57600	FORBACH	PAUL KROELY VI 57 -Mercedes Benz
MERCEDES	RUE JEAN PIERRE BELTOISE	57180	TERVILLE	Mercedes-Benz Thionville - KROELY
MERCEDES	10 R EMILE MATIS	67800	BISCHHEIM	Mercedes-Benz / Smart Strasbourg - KROELY
MERCEDES	3 Rue du Commerce	67210	OBERNAI	Mercedes-Benz Obernai - KROELY

MERCEDES	77 Rue des Vignes	67202	WOLFISHEIM	KROELY V.I 67 - Mercedes-Benz
MERCEDES	108 Route de Marienthal	67500	Haguenau	Mercedes-Benz Haguenau - KROELY
MERCEDES	24 AVENUE JOSEPH REY	68000	COLMAR	Mercedes-Benz Dietrich Kroely Colmar
MERCEDES	2 RUE DE L'EUROPE ETOILE 68	68390	SAUSHEIM	Mercedes-Benz / Smart Mulhouse - KROELY
MERCEDES	228 avenue de Fribourg	68110	ILLZACH	KROELY V.I 68 - Mercedes-Benz
MERCEDES	ZI PEUXY 6 R DU HAUT DE LA PLAINE	88200	SAINT NABORD	KROELY V.i. 88 - Mercedes-Benz
MERCEDES	44 AV DE ST DIE	88000	EPINAL	Mercedes-Benz Épinal - KROELY
MERCEDES	ZAC EOLE 3 RUE DE NORMANDIE	14540	GRENTHEVILLE	Mercedes-Benz ANVU Caen
MERCEDES	472 BOULEVARD JEAN CHARLES CONTEL	14100	GLOS	Mercedes-Benz Sovelex
MERCEDES	ZI, 299 Rue Ren Panhard	27000	EVREUX	Mercedes-Benz Davis 27
MERCEDES	7 Av. du Val de l'Eure	28630	FONTENAY SUR EURE	Mercedes-Benz Davis 28
MERCEDES	14 R DES LIVRAINDIERES MERCEDS	28100	DREUX	Mercedes-Benz Davis Dreux
MERCEDES	99 RUE DE CONSTANTINE GARAGE MERCEDES	76000	ROUEN	Mercedes-Benz Davis 76
MERCEDES	22 Avenue Normandie Sussex	76200	DIEPPE	Mercedes-Benz Davis Dieppe
MERCEDES	105 RUE GUSTAVE NICOLE	76600	LE HAVRE	Mercedes-Benz ANVU Le Havre
MERCEDES	22 RTE MAL DELATTRE DE TASSIGNY	76430	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mercedes-Benz Carrosserie Aubin
MERCEDES	221 BOULEVARD DE GRAVILLE	76600	LE HAVRE	Mercedes-Benz Lamartine Automobiles
MERCEDES	AV DE L EUROPE	78200	MAGNANVILLE	Mercedes-Benz Davis Mongazons

MERCEDES	18 AV DE LATTRE DE TASSIGNY, MERCEDES-BENZ	07200	AUBENAS	Mercedes-Benz Aubenas de Willermin
MERCEDES	108 BD PONT DE VIVAUX GARAGE MERCEDES	13010	MARSEILLE 10EME	Mercedes-Benz Marseille de Willermin
MERCEDES	630 AV RHIN&DANUBE ZI TUILIERE CRE MERCEDES	13127	VITROLLES	Mercedes-Benz Vitrolles de Willermin
MERCEDES	40 R IRMA MOREAU GARAGE MERCEDES	13090	AIX EN PROVENCE	BY WILLERMIN AIX EN PROVENCE Mercedes Benz
MERCEDES	86 R DESIRE ALLEMAN GARAGE MERCEDES	13300	SALON DE PROVENCE	Mercedes-Benz Salon-de-Provence de Willermin
MERCEDES	51 AV DE LA LIBERATION ZONE TREBON GARAGE MERCEDES	13200	ARLES	Mercedes-Benz Arles de Willermin
MERCEDES	TRAVERSE DE LA MONTRE - LA VALENTINE MERCEDES	13011	MARSEILLE 11EME	Mercedes-Benz Marseille La Valentine de Willermin
MERCEDES	9 CH FORET MARTINS ZAC BRIFFAUT GARAGE MERCEDES	26000	VALENCE	Mercedes-Benz Valence de Willermin
MERCEDES	ZA DU MEYROL GARAGE MERCEDES	26200	MONTE LIMAR	Mercedes-Benz Trucks Montélimar Nord de Willermin
MERCEDES	Avenue de la Déportation	26100	Romans-sur-Isère	Mercedes-Benz Romans-sur-Isère de Willermin
MERCEDES	162 AV P SEMARD GARAGE MERCEDES	84000	AVIGNON	Mercedes-Benz Avignon de Willermin
MERCEDES	RN 7 RTE D AVIGNON GARAGE MERCEDES-SAVIA	84300	CAVAILLON	Mercedes-Benz Cavailon de Willermin
MERCEDES	RTE D AVIGNON GARAGE MERCEDES COUDOULET-SAVIA	84100	ORANGE	Mercedes-Benz Orange de Willermin
MERCEDES	5 AVENUE DE L'ORME FOURCHU	84000	AVIGNON	Mercedes-Benz Vans & Trucks

				Avignon de Willermin
PORSCHE	228 avenue de Fribourg	67800	HOENHEIM	Centre Porsche Strasbourg
PORSCHE	24 rue du mans	77164	FERRIERES	Centre Service Porsche Paris Est
PORSCHE	14-16 villa des fleurs	92400	COURBEVOIE	Centre Porsche Paris La Défense
PORSCHE	53 rue marjolin	92300	LEVALLOIS PERRET	Centre Porsche Paris Levallois
PORSCHE	2 boulevard maurice berteaux	94100	SAINT MAUR DES FOSSES	Centre Porsche Paris Saint-Maur
PORSCHE	1 route des quarante sous	78240	POISSY	Centre Porsche Paris Ouest
PORSCHE	21 avenue louis breguet porsche	78140	VELIZY VILLACOUBLAY	Centre Porsche Paris Vélizy
PORSCHE	RUE ALAIN COLAS,ZAC DE TY MENEZ	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	Centre Porsche Brest
PORSCHE	RUE DES MESLIERS PORSCHE	35510	CESSON SEVIGNE	Centre Porsche Rennes
PORSCHE	550 R HENRI POTEZ PORSCHE	37210	PARCAY MESLAY	Centre Porsche Tours
PORSCHE	AV DE LA PENTECOTE CENTRE PORSCHE NANTES	44800	SAINT HERBLAIN	Centre Porsche Nantes
PORSCHE	515 Allée du Vaution	45160	ARDON	Centre Porsche Orléans
PORSCHE	RUE LAVOISIER ZI DE KERPONT CENTRE PORSCHE LORIENT	56600	LANESTER	Centre Porsche Lorient
PORSCHE	CIRCUIT DES 24H DU MANS RTE DELAIGNE	72000	LE MANS	Porsche Experience Center - Le Mans
PORSCHE	20 RTE NAT CENTRE PORSCHE ARPAJON	91630	AVRAINVILLE	Centre Porsche Arpajon
PORSCHE	Z.A. Saint-Léonard Rue Louis Braille	56450	Theix-Noyalo	SBA Vannes Lecluse Automobiles Vannes. Spécialiste PORSCHE